Image not found or type unknown

commande dégrifnet non livrée

Par **didou**, le **02/01/2009** à **13:15**

Bonjour,

J'ai passé commande sur le site degrifnet en date du 4 décembre 2008 d'une montre d'une valeur de 158 euros. Le premier prélèvement a bien été effectué, or la commande ne m'a toujours pas été livré, sur le contrat de vente il est stipulé que les délais de livraison se ferait sous dix jours. Nous sommes le 1ER janvier 2009, et aucun colis ne m'est parvenu, j'ai appelé à plusieurs reprises le service après vente degrifnet qui ne répond pas.
Quels sont mes recours? Dois je faire une opposition auprès de ma banque?
Merci de votre réponse

Par **hippogris**, le **05/01/2009** à **19:21**

L'opposition n'est juridiquement pas possible dans ce cas.
S'il s'agit d'un site domicilié en France, deux possibilités, à exercer par LRAR :
- Art.1604 et suivants du Code civil : demander la résiliation du contrat
- Art.1147 du même code : demander une indemnisation pour le retard de livraison
En sachant qu'en pratique, dans l'un ou l'autre cas, rien ne garantit des résultats favorables à cette demande.
Le plus simple : les harceler par mail !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés